

## **La veuve Borrel dénonce les interventions de l'Élysée sous Chirac dans l'enquête sur la mort de son mari**

AP | 18.03.2009

La veuve de Bernard Borrel, ce magistrat français assassiné en 1995 à Djibouti, a annoncé mercredi avoir écrit au procureur de la République de Versailles pour lui demander la réouverture du dossier ayant conduit à la condamnation de deux officiels djiboutiens pour "subornation de témoin". Elisabeth Borrel invoque des éléments nouveaux saisis dans le cadre d'une procédure différente instruite à Paris pour "pressions sur la justice".

Lors d'une conférence de presse au cabinet de son avocat, Mme Borrel a dénoncé les "manipulations" exercées par l'Élysée, du temps de Jacques Chirac, dans le dossier Borrel. "Nous avons maintenant les preuves écrites sur le fait que l'Élysée de l'époque était systématiquement avisée de ce qui se passait dans le dossier criminel de mon mari mais également des interventions directes de l'Élysée dans ce dossier", a-t-elle dit.

Cette demande de réouverture se fonde sur des documents saisis par -ou remis aux-juges d'instruction Fabienne Pous et Michèle Ganascia notamment aux ministères de la Justice et des Affaires étrangères, ou remis par la présidence de la République française. Les deux magistrates parisiennes enquêtent sur d'éventuelles pressions sur la justice à la suite d'une plainte de Mme Borrel.

"Il apparaît que ces actes d'instruction ont été extrêmement fructueux, montrant combien l'Etat français, à son plus haut niveau, a tout tenté sous la présidence de M. Jacques Chirac pour étouffer la recherche de la vérité dans les différentes plaintes que j'avais déposées", écrit-elle dans la lettre adressée lundi au procureur de Versailles, Michel Desplan.

Le corps de Bernard Borrel, en partie carbonisé, a été retrouvé le 19 octobre 1995 au pied d'une falaise au lieu-dit Le Goubet, à 80km de Djibouti. Dans un premier temps, la thèse du suicide par immolation avait été retenue, une hypothèse supplantée par celle d'un acte criminel à la suite d'expertises indépendantes qui pointent des causes extérieures. Un ancien lieutenant de la garde présidentielle djiboutienne a mis en cause le chef de l'Etat, Ismaël Omar Guelleh.

A la suite d'une autre plainte déposée par Mme Borrel, le procureur général de Djibouti, Djama Souleiman Ali, et le chef des services secrets, Hassan Saïd Khaireh, ont été respectivement condamnés en mars 2008 à 18 et 12 mois de prison pour subornation de témoin. Mme Borrel souhaite que ce dossier soit rouvert en raison des documents trouvés par les juges Pous et Ganascia.

Ces documents dont elle fait état dans son courrier sont un télégramme diplomatique du 23 janvier 2000 émanant de l'ambassadeur de France à Djibouti, Patrick Roussel, et une note du 25 janvier 2000 du chef d'état-major du président de la République, le général Henri Bentégeat. Ils évoquent le rôle auprès du chef de l'Etat djiboutien d'un avocat français établi à Djibouti, Me Alain Martinet.

Initialement mis en cause dans la procédure pour "subornation de témoin" il a bénéficié d'un non-lieu. Mme Borrel et ses avocats considèrent que Me Martinet a agit à la demande du président Guelleh, pour faire pression sur les témoins le mettant en cause dans l'assassinat de Bernard Borrel. Ils souhaitent donc l'audition de MM. Martinet, Bentégeat et Roussel sur ces nouveaux éléments.

"Si le parquet de Versailles n'ordonne pas une réouverture du dossier après avoir pris connaissance des documents, cela ne pourrait être que l'expression d'un souci de protection explicite des plus hautes autorités djiboutiennes", a considéré Me Olivier Morice, l'un des avocats de Mme Borrel. Le procès en appel des deux dignitaires djiboutiens s'ouvre la semaine prochaine.

Dans les documents en la possession des juges d'instruction parisiens, figurent de nombreuses notes émanant des conseillers justice de M. Chirac dont l'un, Laurent Le Mesle, est aujourd'hui procureur général de Paris. Ces différentes notes montrent, selon Mme Borrel, "la preuve de la volonté de dédouaner des personnes mises en cause dans l'assassinat de (son) mari". AP